

A-C-P CONSEILS ET COURTAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000.00 €

Siège social : 231 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS

828 100 503 R.C.S. de PARIS

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(Articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce)

Les soussignés :

Monsieur Christophe POIDEVIN, associé et gérant,

Propriétaire de cent deux parts sociales, ci : 102 parts,

Madame Isabelle POIDEVIN Née ANTOLINI, associée,

Propriétaire de quatre-vingt-dix-huit parts sociales, ci : 98 parts,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts.

Seuls associés de la Société « A-C-P CONSEILS ET COURTAGE »

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000.00 €, dont le siège social est 231, Rue Saint Honoré – 75001 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 828 100 503,

Lesquels envisagent la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée,

Ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Bruno ORBAN
26, Avenue du Maréchal Joffre
60 500 CHANTILLY

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et d'établir un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à Paris

Le 15 juin 2025

Mme Isabelle POIDEVIN,
Associée



M. Christophe POIDEVIN,
Associé et gérant

